
TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	V
INTRODUCTION	1
§ 1. Origine du droit d’auteur	1
A. Finalité du droit d’auteur	1
B. Histoire du droit d’auteur	2
§ 2. Nature des droits d’auteur	3
A. Droit d’auteur, droit de propriété, droit de la personnalité	3
B. Dualisme du droit d’auteur	4
C. Diverses conceptions du droit d’auteur	5
§ 3. Sources du droit d’auteur	8
A. Sources internes	8
B. Sources internationales	9
§ 4. Droit d’auteur et autres modes de protection	10
A. Propriété industrielle	10
B. Dessins et modèles	12
C. Droit des marques	13
D. Responsabilité civile	13
E. Mesures techniques	15
CHAPITRE 1 La création des œuvres	18
SECTION 1 LES ŒUVRES ET LA CRÉATION	18
§ 1. L’œuvre, notion imprécise	18
§ 2. La création	20

A. Nécessité d'un auteur	21
B. Intervention d'animaux	21
C. Place du hasard	21
D. Auteur et personnalité	22
SECTION 2 LE FAIT DE LA CRÉATION	22
§ 1. Création et découverte ou invention	22
§ 2. Création et savoir-faire	23
§ 3. Création et sélection	24
A. La création <i>ex nihilo</i>	24
B. Le seul choix	24
§ 4. Création et liberté	25
SECTION 3 L'OBJET DE LA CRÉATION	25
§ 1. Investissement intellectuel	26
§ 2. Mise en forme physique	26
A. Les modes de perception majeurs	27
B. Les modes de perception potentiels	27
C. La combinaison des modes de perception	27
SECTION 4 LE MOMENT DE LA CRÉATION	28
§ 1. L'achèvement	29
A. La genèse des logiciels	29
B. Les œuvres audiovisuelles	29
§ 2. La fixation	30
A. La fixation dans/sur un support	30
B. La fixation dans le temps	30
C. Le dépôt légal	30
CHAPITRE 2 Les conditions de la protection	32
SECTION 1 LA PROTECTION DE LA FORME À L'EXCLUSION DU FOND	33
§ 1. L'exclusion des idées	33
§ 2. L'exigence d'une forme tangible	34
§ 3. Les idées sur la forme	35
SECTION 2 LA PROTECTION DE LA FORME ORIGINALE	36
§ 1. Appréciation souveraine de l'originalité par les juges du fond	37
§ 2. Définitions de l'originalité	38
A. Le reflet de la personnalité de l'auteur	38
B. L'apport intellectuel propre	39

C. Originalité et nouveauté	40
§ 3. Modalités de l'originalité	40
A. Le degré de l'originalité	40
B. Le siège de l'originalité	41
C. La preuve de l'originalité	45
§ 4. Manifestations spécifiques de l'originalité	46
A. L'originalité dans les arts appliqués	46
B. L'originalité des logiciels	47
SECTION 3 LES CARACTÉRISTIQUES INDIFFÉRENTES	
POUR LA PROTECTION	49
§ 1. Genre	50
§ 2. Forme d'expression	50
§ 3. Mérite	51
§ 4. Destination	52
A. Principe d'indifférence de la destination	52
B. L'influence de la destination	52
§ 5. Formalités	54
SECTION 4 LES ŒUVRES EXCLUES DE LA PROTECTION	54
§ 1. Domaine public	54
A. Faits de culture	54
B. Domaine public et abandon de droits	55
§ 2. Accès du public à l'information	56
A. Exclusion des actes officiels	56
B. Accès aux données publiques	57
C. Signes monétaires	57
D. Exclusion des nouvelles d'agence	57
E. Œuvres à caractère d'information	57
CHAPITRE 3 Les œuvres protégées	61
SECTION 1 IMPORTANCE DE LA TYPOLOGIE	61
SECTION 2 LES FORMES D'EXPRESSION TRADITIONNELLES	62
§ 1. Œuvres orales	62
A. Discours	62
B. Cours	63
C. Interviews	63
§ 2. Œuvres littéraires	63
A. Écrits de littérature	64

B. Œuvres d'enseignement	64
C. Écrits journalistiques (œuvres de la presse)	65
D. Autres écrits	67
E. Traductions	69
F. Anthologies	69
G. Lettres missives	69
H. Archives	70
I. Parodie et pastiche	70
§ 3. Écrits scientifiques	71
§ 4. Œuvres dramatiques et musicales	71
A. Pièces de théâtre et mises en scène	71
B. Créations visuelles	72
C. Ballets et pantomimes	72
D. Numéros et tours de cirque	72
E. Œuvres musicales	73
§ 5. Œuvres des arts figuratifs	74
A. Œuvres d'art pur	74
B. Œuvres d'art appliqué	76
§ 6. Œuvres publicitaires	80
A. Messages publicitaires	81
B. Graphismes publicitaires	81
C. Vitrines et étalages	82
§ 7. Éléments d'identification des œuvres	82
A. Titres	82
B. Personnages	84
C. Pseudonymes	84
SECTION 3 LES FORMES D'EXPRESSION	
S'APPUYANT SUR DES TECHNIQUES SPÉCIALISÉES	85
§ 1. Œuvres audiovisuelles	85
A. Les œuvres cinématographiques	85
B. Les émissions de télévision	86
§ 2. Œuvres photographiques	87
§ 3. Enregistrements magnétiques ou numériques	88
SECTION 4 LES FORMES BASÉES SUR LE TRAITEMENT	
DE L'INFORMATION	89
§ 1. Présentations d'informations	89
A. Dictionnaires	89
B. Annuaire	89

C. Abstract et résumés	90
§ 2. Créations informatiques	90
A. Logiciels	90
B. Bases de données	93
C. Sites Internet	95
D. Produits multimédia	97
E. Jeux vidéographiques	97
CHAPITRE 4 L'auteur	99
SECTION 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	99
§ 1. L'Équipollence « auteur – créateur »	99
§ 2. L'auteur, personne physique	100
§ 3. La présomption de la qualité d'auteur	101
A. L'application de la présomption aux auteurs, personnes physiques	101
B. L'application aux personnes morales	102
§ 4. L'incessibilité de la qualité d'auteur	104
SECTION 2 L'AUTEUR SALARIÉ	104
§ 1. Les droits de l'employeur	105
§ 2. L'employeur, cessionnaire des droits patrimoniaux	105
A. La prohibition de la cession implicite des droits par le contrat de travail	106
B. Clause expresse de cession de droits dans le contrat de travail et prohibition de la cession globale des œuvres futures	107
C. Le domaine de la cession des droits	108
§ 3. Le cas spécifique du logiciel	108
SECTION 3 L'AUTEUR ET LA FONCTION PUBLIQUE	110
§ 1. Le régime général	110
§ 2. Le cas spécifique des universitaires	111
SECTION 4 L'AUTEUR MARIÉ	112
§ 1. Les droits de l'auteur et les régimes matrimoniaux	112
A. Le droit moral	112
B. Le monopole d'exploitation	113
C. Les revenus	113
D. Application dans le temps	115

§ 2. Le support matériel de l'œuvre et les régimes matrimoniaux	115
A. Les positions jurisprudentielles	116
B. Les positions doctrinales	118
CHAPITRE 5 Les œuvres à plusieurs auteurs	119
SECTION 1 L'ŒUVRE COLLECTIVE	119
§ 1. Une définition complexe	120
A. Le rôle prépondérant de la personne morale	120
B. La fusion des contributions dans un ensemble	121
§ 2. Le régime de l'œuvre collective	124
§ 3. Le domaine de l'œuvre collective	125
SECTION 2 L'ŒUVRE DE COLLABORATION	127
§ 1. Le régime de droit commun de l'œuvre de collaboration ...	127
A. Définition	127
B. Régime juridique de l'œuvre de collaboration	129
§ 2. Les œuvres audiovisuelles et radiophoniques	133
A. Les règles spécifiques aux œuvres audiovisuelles	133
B. Les règles spécifiques aux œuvres radiophoniques	138
SECTION 3 LES ŒUVRES COMPOSITES ET DÉRIVÉES	138
§ 1. Définition	138
§ 2. Le régime de l'œuvre composite	139
CHAPITRE 6 Les droits patrimoniaux	142
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS SUR LES DROITS PATRIMONIAUX	142
§ 1. La nature juridique des droits patrimoniaux	142
§ 2. Les caractères des droits patrimoniaux	143
A. Des droits exclusifs	143
B. Des droits cessibles	143
C. Des droits temporaires	144
D. Des droits susceptibles d'abus dans leur exercice	144
§ 3. L'indépendance des droits patrimoniaux et du support matériel	145
A. Les droits du propriétaire du support matériel	145
B. Les droits de l'auteur de l'œuvre à l'égard du propriétaire du support matériel	148
C. L'inapplicabilité de l'article 2279 du Code civil aux supports matériels d'œuvres non divulguées	149

§ 4. La grande division des droits patrimoniaux	150
A. Le principe	150
B. L'exception en matière de logiciel	152
SECTION 2 LE DROIT DE REPRODUCTION	153
§ 1. Définition du droit de reproduction	153
A. La fixation matérielle	154
B. L'indifférence du procédé	155
C. La nécessité d'une communication au public	155
D. Le cas des plans d'œuvres architecturales	156
§ 4. Questions spécifiques relatives au droit de reproduction	157
A. La reproduction par reprographie	157
B. Le droit de destination	161
C. Le droit d'adaptation	166
SECTION 3 LE DROIT DE REPRÉSENTATION	167
§ 1. Définition du droit de représentation	167
A. La communication d'une œuvre de l'esprit	167
B. La notion de public	170
§ 2. Questions relatives au droit de représentation	171
A. Le principe de la pluralité des redevances	171
B. Le régime du câble et du satellite	174
SECTION 4 LE DROIT DE SUITE	175
§ 1. La justification du droit de suite	176
A. La nécessité d'associer l'auteur ou ses héritiers aux ventes de leurs œuvres	176
B. Le particularisme des œuvres des Beaux-Arts	177
§ 2. Le domaine du droit de suite	177
A. Les bénéficiaires du droit de suite et l'inaliénabilité	177
B. Les opérations concernées par le droit de suite	178
C. Les œuvres concernées par le droit de suite	178
§ 3. La perception du droit de suite	180
A. Le montant du droit perçu	181
B. L'accomplissement de formalités	181
CHAPITRE 7 Les droits patrimoniaux après le décès de l'auteur	182
SECTION 1 LA DURÉE DES DROITS	182
§ 1. Le principe	182

§ 2. Les exceptions	184
A. Les œuvres musicales	185
B. Les œuvres composites	185
C. Les œuvres de collaboration	186
D. Les œuvres collectives, anonymes et pseudonymes	186
E. Les logiciels	187
F. Les prorogations de guerre	187
SECTION 2 LA DÉVOLUTION DES DROITS	189
§ 1. les droits patrimoniaux	189
A. L’application du droit commun	189
B. L’usufruit spécial du conjoint survivant	190
§ 2. Le droit de suite	191
SECTION 3 LE CONTRÔLE DE L’EXERCICE DES DROITS PATRIMONIAUX	192
§ 1. Le principe	192
§ 2. L’affaire <i>Foujita</i>	193
SECTION 4 LES ŒUVRES POSTHUMES	194
§ 1. Le monopole d’exploitation	194
§ 2. Le titulaire du monopole d’exploitation	195
A. La divulgation est effectuée dans les soixante-dix ans après la mort de l’auteur	195
B. La divulgation est effectuée plus de soixante-dix ans après la mort de l’auteur	196
C. L’article L. 123-4, alinéa 4, du CPI	197
CHAPITRE 8 Les exceptions au monopole	198
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS	198
§ 1. Le fondement des exceptions	198
A. L’article L. 122-5 du CPI	199
B. Les œuvres situées dans un lieu public	199
C. Les copies temporaires (<i>caching</i>)	201
D. Exclusion d’autres exceptions	201
§ 2. L’interprétation stricte des exceptions	202
§ 3. Les justifications des exceptions	203
SECTION 2 LES EXCEPTIONS FONDÉES SUR L’INTÉRÊT DU PUBLIC	204
§ 1. La nécessité de reproduire ou de représenter des œuvres protégées	205

A. Les conditions communes aux exceptions	205
B. Les conditions spécifiques à chaque exception	206
§ 2. Le droit à l'humour	214
A. Définitions des parodies, pastiches et caricatures	214
B. L'interprétation jurisprudentielle des « lois du genre »	215
§ 3. Le régime spécial appliqué aux communes et sociétés d'éducation populaire	218
SECTION 3 LES EXCEPTIONS FONDÉES SUR DES INTÉRÊTS PRIVÉS	219
§ 1. La représentation dans le cercle de famille	220
A. La gratuité	220
B. Les membres du cercle de famille	220
§ 2. L'usage privé de l'œuvre protégée	221
A. La copie privée	221
B. La rémunération pour copie privée	225
C. La copie privée de logiciel	228
CHAPITRE 9 Le droit moral	230
SECTION 1 GÉNÉRALITÉS SUR LE DROIT MORAL	230
§ 1. Introduction au droit moral	231
A. Définition du droit moral	231
B. Nature juridique du droit moral	231
§ 2. Les caractères du droit moral	232
A. L'inaliénabilité	232
B. La perpétuité	233
C. L'imprescriptibilité	233
D. L'abus du droit moral	233
E. L'insaisissabilité	234
SECTION 2 LE DROIT MORAL DU VIVANT DE L'AUTEUR	234
§ 1. Le droit de divulgation	235
A. L'auteur a seul le droit de divulguer l'œuvre ou de ne pas la divulguer	235
B. Droit de divulgation et obligations contractuelles de l'auteur	238
§ 2. Le droit à la paternité	239
A. La face positive	239
B. La face négative	241

§ 3. Le droit au respect de l'œuvre	242
A. Le respect de l'intégrité de l'œuvre	243
B. Le respect de l'esprit de l'œuvre	249
§ 4. Le droit de retrait et de repentir	250
SECTION 3 LE DROIT MORAL ET LES ŒUVRES	
À PLUSIEURS AUTEURS	251
§ 1. Le droit moral et les œuvres de collaboration	252
A. Régime général	252
B. Régime spécifique de l'œuvre audiovisuelle	252
C. Régime spécifique de l'œuvre radiophonique	255
§ 2. Le droit moral et les œuvres collectives	256
A. Le droit moral de la personne morale	256
B. Le droit moral des contributeurs	256
§ 3. Le droit moral et les œuvres composites et dérivées	257
A. Le conflit entre deux droits moraux	257
B. Le cas des adaptations	258
SECTION 4 LE DROIT MORAL <i>POST MORTEM</i>	259
§ 1. La métaphore du droit moral	259
§ 2. La dévolution du droit moral	260
A. La dévolution successorale du droit de divulgation	261
B. La dévolution successorale du droit au respect et du droit à la paternité	263
§ 3. L'abus du droit moral <i>post mortem</i>	263
A. Champ d'application de l'article L. 121-3 du CPI	263
B. La constatation de l'abus	263
C. La saisine du tribunal	265
D. La sanction	266
CHAPITRE 10 Les contrats d'exploitation	267
SECTION 1 INTRODUCTION	267
SECTION 2 LA FORMATION DU CONTRAT	270
§ 1. Le consentement de l'auteur	270
§ 2. La capacité de l'auteur	271
§ 3. L'objet du contrat	271
A. Généralités sur l'objet	271
B. La prohibition de la cession globale des œuvres futures	272

SECTION 3 LE FORMALISME	275
§ 1. L'exigence d'un écrit	275
A. La justification de l'écrit	275
B. Le domaine de l'écrit	276
C. La sanction de l'omission de l'écrit	279
§ 2. Les mentions de l'écrit	279
A. L'énumération des droits et modes d'exploitation des droits cédés	280
B. La détermination du domaine d'exploitation des droits cédés	282
C. Les exceptions de l'article L. 131-6 du CPI	283
D. Les sanctions	284
SECTION 4 LA RÉMUNÉRATION DE L'AUTEUR	284
§ 1. Le principe de la rémunération proportionnelle	285
A. Le champ d'application de la rémunération proportionnelle	285
B. L'assiette de la rémunération proportionnelle	286
C. Sanctions	288
§ 2. L'exception de recours au forfait	289
A. Le champ d'application du forfait	290
B. Le contrôle judiciaire du forfait	294
§ 3. La garantie des redevances perçues par l'auteur	295
A. Les privilèges de l'auteur	296
B. Les règles relatives aux saisies-arrêts	296
CHAPITRE 11 Le contrat d'édition	298
SECTION 1 LES CADRES DU CONTRAT D'ÉDITION	298
§ 1. Définition du contrat d'édition	298
A. Le domaine du contrat d'édition	299
B. Les parties au contrat d'édition	300
C. L'objet du contrat d'édition	300
§ 2. Les variantes du contrat d'édition	301
A. Le contrat dit « à compte d'auteur »	301
B. Le contrat dit « de compte à demi »	302
§ 3. Le pacte de préférence	303
A. Licéité du pacte de préférence	303
B. Limitations affectant le pacte de préférence	304
C. Exercice du pacte de préférence	306

SECTION 2 LES OBLIGATIONS DES PARTIES	307
§ 1. Les obligations de l'auteur	307
A. L'obligation de garantie	307
B. La remise du manuscrit	309
§ 2. Les obligations de l'éditeur	311
A. L'obligation de publication	311
B. L'obligation de diffusion permanente et suivie	315
C. L'obligation d'information	316
SECTION 3 ÉLÉMENTS AFFECTANT LE CONTRAT D'ÉDITION	317
§ 1. Le redressement judiciaire de l'éditeur	317
§ 2. La transmission du contrat d'édition	318
§ 3. L'aliénation du fonds de commerce de l'éditeur	319
§ 4. La fin du contrat d'édition	320
A. La fin du contrat à durée déterminée	320
B. La fin du contrat résultant de la destruction totale des exemplaires	320
C. La fin résultant d'une inexécution du contrat imputable à l'éditeur	320
D. La fin du contrat résultant de la mort de l'auteur	321
SECTION 4 MODÈLE DE CONTRAT D'ÉDITION	321
§ 1. Édition d'œuvre littéraire ou scientifique	321
§ 2. Compléments et variantes	331
§ 3. Édition de logiciel	332
§ 4. Édition d'œuvre musicale (paroles et musiques)	333
CHAPITRE 12 Les contrats spéciaux du droit d'auteur	337
SECTION 1 LE CONTRAT DE REPRÉSENTATION	337
§ 1. Généralités sur le contrat de représentation	337
A. Concession d'un droit	338
B. Les caractères du contrat de représentation	339
C. L'objet du contrat de représentation	339
§ 2. Les obligations des parties au contrat	340
A. Les obligations de l'exploitant	340
B. Les obligations de l'auteur	342
§ 3. Le contrat général de représentation	342
SECTION 2 LE CONTRAT DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	345
§ 1. La notion de producteur	345

§ 2. La présomption de cession	346
A. Les caractéristiques de la présomption de cession	347
B. Les limites apportées à la présomption de cession	348
C. La conservation des éléments	349
§ 3. La rémunération	350
A. La rémunération et les modes d'exploitation	350
B. Le principe de la rémunération proportionnelle	350
C. L'assiette de la rémunération proportionnelle	350
§ 4. Les obligations des parties	351
A. L'obligation de l'auteur	351
B. Les obligations du producteur	351
§ 5. Le redressement judiciaire du producteur	353
A. La continuation des contrats en cours	353
B. Le rôle de l'administrateur	353
C. La résiliation du contrat de production audiovisuelle	354
SECTION 3 LE CONTRAT DE COMMANDE POUR LA PUBLICITÉ	354
§ 1. Le domaine du contrat de commande pour la publicité	355
A. Le formalisme légal	355
B. La nécessité d'un contrat de commande	356
C. Les œuvres concernées par le contrat	356
D. Les parties au contrat	357
§ 2. La présomption de cession	357
§ 3. La nécessité de mentions relatives à la rémunération ...	358
SECTION 4 LE CONTRAT DE NANTISSEMENT	
DU DROIT D'EXPLOITATION DES LOGICIELS	359
SECTION 5 MAQUETTE DE CONTRAT	
DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	360
CHAPITRE 13 Les droits voisins	368
SECTION 1 NATURE DES DROITS VOISINS	369
§ 1. Titulaires	369
§ 2. Confrontations entre titulaires de droits	370
§ 3. Lignes principales du régime des droits voisins	371
A. Durée	371
B. Limites	371
C. Sanctions	372

SECTION 2 DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES	373
§ 1. Définition des artistes-interprètes	373
§ 2. Droits patrimoniaux des artistes-interprètes	374
A. Droit de fixation	374
B. Droit de reproduction	375
C. Droit de communication au public	375
D. Droit de s'opposer à la communication séparée du son et de l'image	375
§ 3. Limites aux droits patrimoniaux	376
A. Reproduction accessoire	376
B. Licence légale	376
§ 4. Droit moral	376
A. Contenu	376
B. Question du droit de divulgation	378
C. Limites du droit moral de l'artiste-interprète	378
§ 5. Exploitation des droits	379
A. Autorisation écrite	379
B. Présomption de cession du contrat de production audiovisuelle	379
§ 6. Rémunération	381
A. Fixation	381
B. Interférences du droit social	381
SECTION 3 DROIT DES PRODUCTEURS CULTURELS	383
§ 1. Producteurs	384
A. Définition	384
B. Droits	385
C. Licence légale	386
D. Contrepartie : rémunération équitable	387
E. Copie privée	387
§ 2. Entreprise de communication audiovisuelle	387
A. Définition	387
B. Droits	388
C. Limitations	388
§ 3. Producteurs des bases de données	389
A. La nature du droit des producteurs	389
B. Mise en œuvre du droit <i>sui generis</i>	390

CHAPITRE 14 La gestion collective des droits	392
SECTION 1 PLACE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS	393
§ 1. Intérêt pour les auteurs	393
§ 2. Intérêts pour les utilisateurs	394
SECTION 2 DOMAINE D'INTERVENTION	394
§ 1. Sociétés de gestion des droits d'auteur	395
§ 2. Société de gestion des droits voisins	396
§ 3. Société de gestion collective des copies privées	397
A. La perception de la rémunération	397
B. La répartition de la rémunération	397
SECTION 3 STATUT DES SOCIÉTÉS D'AUTEUR	399
§ 1. Forme juridique	399
§ 2. Rapports avec leurs membres	399
§ 3. Rapport avec les exploitants	401
A. Nature des contrats	401
B. Rémunération	401
§ 4. Rapports avec les pouvoirs publics	402
A. Contrôles administratifs	402
B. Sanctions judiciaires des obligations des sociétés d'auteurs	403
SECTION 4 SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET DROITS DE LA CONCURRENCE	403
CHAPITRE 15 La sanction des droits	405
SECTION 1 INTRODUCTION	405
SECTION 2 LES DÉLITS DE CONTREFAÇON	406
§ 1. Définition de l'infraction	406
A. Atteinte aux droits patrimoniaux	407
B. Atteinte au droit moral	407
C. La violation du droit de suite	410
§ 2. L'élément moral	410
A. Profil de l'élément intentionnel	410
B. La présomption de mauvaise foi	410
C. Absence de mauvaise foi	414
§ 3. L'élément matériel	415
A. La reproduction	415
B. La représentation illicite	419

C. L'atteinte au droit de destination	419
D. Le débit d'ouvrages contrefaisants	420
E. Exportation et importation d'ouvrages contrefaisants	420
F. L'atteinte aux droits des artistes-interprètes	421
SECTION 3 L'APPRÉCIATION DE LA CONTREFAÇON	421
§ 1. Principe	422
A. L'invocation des ressemblances	422
B. L'explicitation des ressemblances	423
C. Mise en œuvre du principe	423
D. Ressemblances fortes	423
E. Ressemblances ponctuelles	424
§ 2. Cas limites	425
A. Le plagiat	425
B. Cas particulier des logiciels	425
C. Les limites dictées par la technique	427
SECTION 4 L'ACTION EN CONTREFAÇON	428
§ 1. Parties en cause	428
A. Demandeurs	428
B. Défendeur	430
§ 2. Option entre action pénale et action civile	431
A. Tribunaux compétents	431
B. Lieu	432
C. Prescription	432
§ 3. Preuve – La saisie contrefaçon	433
A. La saisie contrefaçon du droit commun	433
B. La saisie-contrefaçon en matière de logiciel	436
§ 4. Sanctions	438
A. Sanctions pénales	438
B. Sanctions civiles	439
CHAPITRE 16 Les aspects internationaux du droit d'auteur	440
SECTION 1 INTRODUCTION AU DROIT D'AUTEUR COMPARÉ	441
§ 1. Comparaison entre le copyright et le droit d'auteur	441
A. Formalités et protection de l'œuvre	442
B. La titularité des droits	442
C. Les œuvres protégées	442
D. Les droits	442

E. La durée	443
F. Les contrats d'exploitation	443
G. La reconnaissance des droits voisins	443
H. L'intérêt du public	443
§ 2. Tableau des législations spécifiques de droit d'auteur ...	444
SECTION 2 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ	444
§ 1. La condition des auteurs étrangers	444
A. Droit commun	445
B. Règles discriminatoires	445
§ 2. Loi applicable au droit d'auteur	449
A. Les principes qui régissent la matière	450
B. Les règles pratiques	451
SECTION 3 DROIT COMMUNAUTAIRE	456
§ 1. Droits d'auteur, droits voisins	
et libre circulation des marchandises	457
A. Application de l'article 28 (ancien art. 30)	
pour les supports	457
B. Mise en œuvre de l'article 30 (ancien art. 36)	
sur les exceptions pour les droits d'auteur	457
C. Autonomie de l'objet spécifique des droits d'auteur	458
D. Application du droit communautaire	
à l'exercice des droits	458
E. L'épuisement des droits	459
F. Problèmes particuliers	461
§ 2. Droit d'auteur, droits voisins et concurrence	462
A. Critère d'« entreprise » au sens du droit communautaire	
et droit d'auteur	462
B. Existence du comportement anticoncurrentiel	463
§ 3. Droits d'auteur, droits voisins et liberté des services	465
§ 4. Directives communautaires relatives au droit d'auteur ...	466
A. La directive sur la location et le prêt	466
B. La directive « satellite-câble »	467
C. La directive « durée »	468
D. Directive sur la protection des banques de données	469
E. Directive « Société de l'information »	470
F. Directive sur le droit de suite	471
G. Proposition de directive « Contrefaçon »	473

SECTION 4 DROIT CONVENTIONNEL	476
§ 1. La convention de Berne	477
A. Bénéficiaires de la convention	477
B. L'assimilation au national	478
C. Le traitement unioniste	478
§ 2. La convention de Genève	481
§ 3. La convention de Rome sur les droits voisins	482
§ 4. L'accord de Marrakech (ADPIC)	483
A. Les principes généraux des ADPIC	483
B. Mesures additionnelles	484
§ 5. Les traités OMPI	486
CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PARTIE LÉGISLATIVE-EXTRAITS)	487
INDEX DES ARRÊTS FRÉQUEMMENT CITÉS	511
BIBLIOGRAPHIE	515
INDEX	527